



Habilitation électrique BS/BE Manœuvre Chargé d'intervention élémentaire RECYCLAGE

Référence Réglementaire : Code du travail R 4544-10 et NF C 18-510

Objectifs :

- Être capable d'intervenir en toute sécurité lorsque le risque électrique est présent

Public concerné :

- Personnel désigné

Prérequis :

- Avoir suivi et validé la formation initiale de même nature

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Apport de connaissance
- Matériel spécifique à l'habilitation électrique
- Maquette électrique
- Livret récapitulatif de formation

Modalités d'évaluation et sanction de la formation :

- Vérification des acquis théorique et pratique
- Cas concret
- QCM
- Attestation de fin de formation

Consignes :

- Prendre connaissances des consignes de l'établissement
- Accès aux locaux électriques, armoires...
- Recyclage tous les 3 ans.

Nombre de participants :

- 4 à 12 stagiaires

Volume horaire :

- 10h30*

Lieu de formation :

- Hors entreprise ; hors chantier d'entreprise inter ou intra

*Les durées sont données à titre indicatif, elles peuvent varier suivant l'intervention des stagiaires.

CONTENU DE LA FORMATION :

Présentation du groupe et des objectifs, retour d'expériences

Citer les limites de son titre d'habilitation

Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux opérations

Les équipements de protection collective, individuelle et leurs fonctions

Matériels et outillages, quels sont les risques ?

Les étapes de mise en sécurité d'un circuit

Mesures de prévention lors d'une intervention élémentaire

Conduite à tenir en cas d'accident corporel et conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Évaluation des stagiaires sur leurs savoir-faires en situation pratique sous forme de jeu de rôle par le formateur.

Le formateur délivre un avis après formation pour chaque stagiaire.

QCM (20 Questions minimum) et 2 mises en situation

Bilan de formation et remise des avis de fin de stage individuels par le formateur.

(La salle de formation doit être suffisamment grande et non encombrée pour permettre aux stagiaires de pratiquer comme il faut les exercices. La tenue vestimentaire doit également permettre les manœuvres.)

